



59^{ième} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 3 – Table ronde sur l'eau potable et l'assainissement

Intervention de S.E. M. Marc Bichler, Représentant permanent du Luxembourg

26 juin 2025

Monsieur le Vice-Président,
Madame la Haut-Commissaire adjointe,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne. Nous remercions les panélistes pour leurs interventions enrichissantes, qui soulignent avec justesse la nécessité d'une approche intégrée, tenant compte des dimensions environnementales, sociales et de genre.

Estimés panélistes,

Permettez de commencer par une question :

Comment les mécanismes multilatéraux peuvent-ils mieux soutenir les efforts des États et de leurs partenaires pour garantir un accès durable, équitable et fondé sur les droits à l'eau potable, en particulier dans les petits États insulaires en développement, confrontés à des défis environnementaux croissants ?

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement ne sont pas de simples services techniques. Leur fourniture équivaut à la réalisation de droits humains, droits qui sont également essentiels à la pleine jouissance d'autres droits humains connexes, tels que le droit à la santé ou à l'éducation. La Coopération au développement du Luxembourg place ces enjeux au cœur de sa stratégie « Environnement et changement climatique », en cohérence avec notre engagement en faveur des droits humains, l'égalité de genre et la pleine réalisation de l'Agenda2030.

Un exemple concret de cet engagement est le programme « Eau et Assainissement » au Cap Vert. Ce programme soutient la mise en place d'opérateurs publics de l'eau sur les îles de Santo Antão et São Nicolau. Par ailleurs, la construction d'une usine de désalinisation alimentée à 100 % par l'énergie solaire sur l'île de Brava est en voie d'achèvement. Cette infrastructure durable permettra de répondre de manière pérenne aux besoins en eau des 5 000 habitants de l'île.

Je vous remercie.

(263 mots, temps de parole 1 min 30 s – LU 22^{ième})